



ENFANTS, PRATIQUE

/ Garde complémentaire

Publié le 03 octobre 2019

L'association Archipel aide et soins à domicile et la caisse d'allocations familiales du Finistère en partenariat avec la ville proposent un dispositif de garde d'enfants complémentaire aux modes d'accueil habituels pour les 0-6 ans.

Ce dispositif peut s'avérer utile si vous embauchez à 6h et que votre crèche n'ouvre qu'à partir de 7h30 ou encore si votre enfant est malade et que votre mode d'accueil habituel ne peut l'accueillir.

Cette garde complémentaire est néanmoins soumise à conditions : être domicilié à Guipavas, avoir un enfant de moins de 6 ans, avoir un quotient familial inférieur ou égal à 1100€ et disposer d'un mode de garde habituel (crèche, assistant maternel, accueil périscolaire, etc.).

Renseignements auprès du RPAM 02.98.32.88.31 et d'Archipel 02.98.28.33.88

← Excellente gestion des comptes de la ville

De l'Élan pour les jeunes →

≡ [RETOUR À LA LISTE](#)